



0 - Orientations stratégiques pour la politique départementale de l'administration générale - Budget Primitif 2018

Rapport n° CD/2017/128

Service Chef de file :

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental d'adopter les orientations du budget primitif 2018 pour la politique départementale de l'administration générale. L'administration générale regroupe tous les éléments relatifs à la gestion financière, aux ressources humaines, aux services supports, au fonctionnement de l'Assemblée, à la communication et à la gestion des bâtiments.

1. Une administration moderne

Le Département souhaite s'inscrire pleinement dans la transformation digitale à l'œuvre dans la société ; il a ainsi décidé de lancer et de conduire une démarche de modernisation de l'administration. Cette volonté se traduit au quotidien, aussi bien à travers les outils et conditions de travail que le Département offre à ses 3 600 agents, qu'à travers les échanges et nouvelles modalités de communication qu'il souhaite mettre en place à destination des Bas-Rhinois.

Ainsi, le Département est déjà pleinement engagé dans la mise en œuvre de la dématérialisation des échanges avec ses différents interlocuteurs, que ce soit avec les entreprises via la dématérialisation des procédures de marchés publics qui s'étendra à partir du 1^{er} octobre 2018 (obligation réglementaire) à toutes les procédures et non plus uniquement aux seuls marchés informatiques, avec la Paierie départementale et les services de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), via la dématérialisation de la chaîne comptable déployée ces dernières années, ou avec la Préfecture via la dématérialisation des actes.

La prochaine étape pour le Département consistera à dématérialiser les échanges et les services numériques à destination des usagers, à travers la mise en œuvre du portail de services numériques de l'action sociale, le développement d'un nouveau site Internet ou encore via le site internet des assises de l'engagement.

Toutes ces démarches traduisent la volonté forte du Département d'investir le champ du numérique pour apporter de nouveaux services aux Bas-Rhinois.

Le déploiement de l'observatoire départemental et le développement d'une plateforme d'échanges et de collaboration avec les citoyens constituent autant d'outils pertinents pour une meilleure connaissance du territoire qui viendront utilement compléter le travail de terrain réalisé au quotidien par les membres de l'Assemblée départementale.

La mise en œuvre de ces nouveaux outils et de cette nouvelle façon d'interagir aussi bien avec les usagers qu'avec les partenaires (associatifs, entreprises, institutionnels, etc.) nécessite une politique de ressources humaines et managériale forte, à la fois sérieuse et de proximité, qui se manifeste par un accompagnement des changements impliquant les équipes, un renouvellement des pratiques managériales qui favorise l'intelligence collective, et un renforcement du binôme élu/agent territorial. Ainsi, la politique RH et managériale

du Département accompagne la transformation nécessaire de la collectivité, en offrant des opportunités à chacun.

Les élus et agents de la collectivité ont uni leurs énergies pour les intégrer de manière intelligente à un service public toujours plus proche et efficace pour ses usagers, ouvert et valorisant pour ses partenaires, et porteur de perspectives et de reconnaissance pour les agents départementaux.

Sous l'impulsion de l'Exécutif départemental, de nouveaux projets sont construits en partenariat avec les équipes et les acteurs locaux. L'expérimentation du télétravail constitue ainsi un levier nouveau d'attractivité des territoires ruraux, de réduction des déplacements professionnels, d'amélioration de la santé des agents et d'équilibre avec leur vie personnelle. Dans le même état d'esprit, le lancement d'un plan d'actions en faveur de l'intégration et de la professionnalisation des agents en situation de handicap s'est concrétisé par un conventionnement avec le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP). Ce dispositif volontariste permettra de favoriser les conditions de travail et de vie des agents, ainsi que leur intégration dans le collectif de travail.

Le Département poursuivra également son action de mise en accessibilité des bâtiments départementaux dans le cadre du schéma de mise en accessibilité programmée (ADAP) adopté en 2015.

2. Une administration qui maîtrise ses dépenses de fonctionnement

Le Département a fortement réduit ses dépenses de fonctionnement depuis 2015, notamment pour ce qui concerne les dépenses de l'administration.

C'est là l'une des orientations fortes du Département : les économies et réductions de dépenses de fonctionnement doivent porter avant tout sur les dépenses de fonctionnement de l'administration, pour être « réinjectées » dans des actions opérationnelles des politiques publiques.

Les efforts portent ainsi sur tous les domaines de l'administration. Les dépenses des systèmes d'informations sont en réduction grâce à la mise en œuvre de la maintenance évolutive, à des solutions de marchés moins onéreuses et par le choix de la mise en place d'une architecture technique qui permet de réduire les coûts. Tout cela sans que la sécurité du système d'information ou que la qualité du service rendu aux usagers (agents du Département et habitants du Bas-Rhin) ne soient dégradées.

Les frais de location des locaux ont été divisés par deux depuis 2014 grâce à la stratégie « propriétaire » du Département qui s'est traduite par l'abandon de l'occupation du bâtiment « Passerelle 67 » à Strasbourg, l'achat du bâtiment Vauban et le regroupement progressif des agents sur le site de l'Hôtel du Département, l'acquisition des antennes territoriales du foyer de l'enfance à Barr et à Saverne, la renégociation offensive des baux avec des collectivités locales ou des bailleurs sociaux (CMS de Bischwiller), ou encore l'engagement du projet de réhabilitation des locaux de l'ancien collègue Foch à Haguenau, permettant de regrouper les services du Département et de l'ATIP.

De même, les efforts de maîtrise des frais généraux se poursuivent dans la continuité des exercices précédents grâce notamment à la rationalisation de la gestion, à la modernisation des pratiques en lien avec le développement de la dématérialisation, et aux initiatives expérimentales développées par les services. Les crédits liés aux frais d'affranchissement et de reprographie peuvent ainsi à nouveau être réduites sans que la qualité du service proposé (durée d'acheminement par exemple) ne diminue, en dépit d'augmentations mécaniques comme celle du prix du timbre.

L'Exécutif départemental s'applique également à lui-même les efforts qu'il demande à l'administration. C'est ainsi que le prix des formules de repas protocolaires servis lors des diverses manifestations organisées par la collectivité a été réduit de moitié.

Bien qu'en légère augmentation en raison de l'organisation en 2018 d'opérations bisannuelles, après une baisse de 18% entre le budget 2016 et le budget 2017, les dépenses de communication continueront d'être optimisées ; chaque action est réinterrogée au regard des retombées constatées, toujours dans l'optique de réduire les dépenses de fonctionnement de l'administration et de questionner chaque euro dépensé.

Les dépenses de personnels n'échappent pas non plus à la volonté de l'Exécutif départemental de poursuivre en 2018 le travail démarré lors des exercices précédents de réduction des dépenses de l'administration. Ainsi, le Département s'emploie à contenir l'augmentation mécanique des dépenses de personnels induites par les évolutions réglementaires qui lui sont imposées sans concertation.

Les efforts de maîtrise des dépenses de Ressources Humaines réalisés ces dernières années positionnent le Bas-Rhin comme un des Départements de sa strate dont les dépenses de personnels par habitant sont les plus faibles.

Cette bonne gestion a été saluée par la Chambre Régionale des Comptes et par la Cour des Comptes dans leurs rapports respectifs parus à l'automne 2017 qui soulignent que le Département du Bas-Rhin se distingue par un désendettement plus rapide que les autres collectivités, et fait partie du cercle restreint des 20 collectivités françaises qui sont parvenues en 2016 à augmenter leur épargne pour la deuxième année consécutive.

L'optimisation de l'action du Département sur le territoire est également soulignée par la Cour des Comptes, qui le classe dans le top 5 national.

La collectivité a, depuis 2015, dans le cadre de sa politique de ressources humaines, déployé une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) visant à privilégier le redéploiement de postes d'encadrement vacants vers des fonctions plus opérationnelles notamment dans les secteurs en contact direct avec le public.

Cette démarche de GPEC a ainsi permis de redéployer plus d'une quarantaine de postes afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins du Département du Bas-Rhin en matière d'emplois et de compétences, aux besoins de certains collectifs de travail de l'administration départementale, avec l'objectif d'améliorer la qualité du service public.

Il est proposé que ces efforts soient poursuivis afin de mieux pouvoir faire face aux dépenses significatives qui s'imposent au Département. Grâce à ces efforts de maîtrise, la masse salariale sera ainsi contenue à 138 M€ en 2018.

Ces économies sont fondamentales pour contenir les augmentations mécaniques du budget départemental, ainsi que pour investir dans l'avenir : dans les perspectives d'évolution de la collectivité et de ses agents, dans le renforcement de l'attractivité des métiers en tension, et plus globalement pour agir sur l'attractivité de la collectivité départementale.

3. Une administration résolument tournée vers l'Alsace

L'ensemble du champ des politiques publiques portées par la collectivité met en évidence aujourd'hui les synergies existantes entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et plus globalement avec les autres collectivités alsaciennes.

L'Exécutif départemental du Bas-Rhin croit en une Alsace forte et défend avec vigueur le retour de l'Alsace dans le paysage institutionnel français. Les Assemblées départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, réunies ensemble le 3 février 2017 se sont exprimées unanimement sur ce sujet. Ainsi, dans l'attente de l'aboutissement du projet pour l'Alsace, le

Département s'emploie à construire des synergies avec les autres collectivités alsaciennes via différentes coopérations.

La mutualisation et la collaboration entre collectivités alsaciennes se poursuit, notamment pour le développement de la plateforme électronique Alsace Marchés Publics, qui se donne entre autres pour objectif de simplifier l'accès administratif des entreprises alsaciennes aux marchés publics des 287 collectivités alsaciennes utilisatrices et de répondre aux obligations réglementaires de dématérialisation des procédures pour octobre 2018.

Dans le cadre de la politique d'achats qu'il a mise en place, le Département poursuit l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement depuis 2015 notamment au moyen de la mutualisation des achats avec d'autres collectivités alsaciennes.

Grâce à l'expérience des deux Départements alsaciens et à l'expérimentation de l'achat groupé d'énergie (électricité et fioul) avec l'Eurométropole de Strasbourg en 2015 – les collègues ont ainsi pu économiser 250 000 € de frais d'électricité –, un groupement de commandes permanent élargi a été créé en juillet 2017 entre les Départements et SDIS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole et ses Communes, le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace Moselle, pour dégager de nouvelles possibilités de réductions de dépenses par une standardisation et une massification des achats de fonctionnement (énergie, moyens généraux, carburant, etc.), de nouvelles synergies et un partage des expertises.

La poursuite des coopérations avec ces autres collectivités ou établissements publics alsaciens permet dès à présent d'engager des prestations mutualisées qui contribuent à maîtriser voire réduire les dépenses. Un groupement de commandes a ainsi été constitué pour les fournitures de bureau et l'achat de papier et d'autres fournitures.

Grâce à des partenariats entre collectivités alsaciennes, et en s'appuyant cette fois sur les ressources internes existantes, des navettes ont été mises en place permettant de diminuer le nombre de plis affranchis et d'obtenir des tarifs d'affranchissement moins onéreux.

Outre l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement, la politique d'achats tient compte également des enjeux de solidarités portés par le Département et constitue un outil de promotion, en partenariat avec Relais Chantiers, de la clause sociale en faveur des bénéficiaires du RSA dans les marchés publics conclus avec les entreprises.

Le Département est un opérateur économique incontournable du territoire alsacien : 80% de ses marchés publics sont attribués à des entreprises locales contribuant ainsi au dynamisme économique de l'Alsace.

De manière plus globale, sur les différents champs de compétence, le partenariat Haut-Rhin / Bas-Rhin est aujourd'hui bien vivant. Dans le domaine des infrastructures par exemple avec la radio numérique TETRA, la plate-forme de covoiturage, la fourniture de sel hivernal, le projet Alsace à Vélo, la signalisation touristique, dans le domaine de l'éducation avec le réseau IDHEAL, les Espaces Numériques de Travail (ENT), le schéma départemental des enseignements artistiques, le projet « collègues au cinéma », ou encore dans les domaines touristiques et culturels avec l'élaboration conjointe du schéma interdépartemental de développement touristique, le projet Veilleurs de Châteaux, le festival « Vos oreilles ont la parole », l'exposition à venir « 14/18 retour à la France », les formations des personnels, agents et bénévoles, etc.

Dans sa communication également, le Département met l'Alsace au cœur de ses préoccupations : ainsi, il est proposé de faire évoluer la charte graphique départementale pour prendre en compte le projet pour l'Alsace.

A chaque fois que cela sera possible et à chaque fois que cela aura du sens, il est proposé que le Département développe des synergies et des coopérations avec les autres acteurs institutionnels en Alsace. Il continuera à faire vivre l'Alsace pour souligner toute la pertinence de cet échelon territorial dans le quotidien des Bas-Rhinois et des Alsaciens.

Cette coopération, si logique soit-elle, trouve néanmoins ses limites du fait d'un manque de leviers d'actions, notamment en matière de développement et d'attractivité. C'est l'objectif du projet de création d'une collectivité unique à statut particulier, porté par les deux Départements : il s'agit de redonner à l'Alsace la maîtrise de compétences indispensables pour éviter son décrochage vis-à-vis de l'Allemagne et de la Suisse voisines et indispensable à son plein ancrage dans son environnement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations définies pour la mise en œuvre de la politique d'administration générale telles que proposées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY